



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ XYLENE & MEK

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit XYLENE & MEK

Numéro du produit 10338

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées chimique Industrie solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
17, Av Louison Bobet
94132 FONTENAY-SOUS-BOIS
France
+33 (0)1 49 74 80 80
(FAX) +33 (0)1 49 74 81 11
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Appel d'Urgence (en dehors
des heures ouvrées) +441865 407333

Sds No. 10338

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

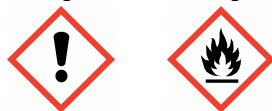
Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xn;R20/21. Xi;R38. F;R11.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

XYLENE & MEK

Mentions de danger	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312+H332 Nocif par contact cutané ou par inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...
Contient	XYLÈNE, ETHYLBENZÈNE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P322 Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

XYLÈNE			30-60%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226		Xn; R20/21. Xi; R38. R10	
Acute Tox. 4 - H312			
Acute Tox. 4 - H332			
Skin Irrit. 2 - H315			

XYLENE & MEK

ETHYLBENZÈNE		10-30%
Numéro CAS: 100-41-4	Numéro CE: 202-849-4	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xn; R65, R20, R48/20/21/22. Xi; R36/37/38
BUTANONE		10-30%
Numéro CAS: 78-93-3	Numéro CE: 201-159-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457290-43
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xi; R36. R67

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Coughing, chest tightness, feeling of chest pressure.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

XYLENE & MEK

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes: Carbone. Le produit est très inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Follow precautions for safe handling described in this safety data sheet. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLÈNE

XYLENE & MEK

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

ETHYLBENZÈNE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 88,4 mg/m³

BUTANONE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 300 ppm 900 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 600 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg p.c. /jour

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 0.327 mg/l

- Eau de mer; 0.327 mg/l

- rejet intermittent; 0.327 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l

- Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg

- Sol; 2.31 mg/kg

ETHYLBENZÈNE (CAS: 100-41-4)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 293 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15 mg/m³

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 0.1 mg/l

- Eau de mer; 0.01 mg/l

- rejet intermittent; 0.1 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 9.6 mg/l

- Sédiments (eau douce); 13.7 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 1.37 mg/kg

- Sol; 2.68 mg/kg

XYLENE & MEK

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme : 1161 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme : 600 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme : 412 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 106 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme : 31 mg/kg/jour

PNEC

- Eau douce; 55.8 mg/l
 - Eau de mer; 55.8 mg/l
 - STP; 709 mg/l
 - Sediment; 284.7 mg/kg
 - Sol; 22.5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection. EN 374

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aromatique.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	74°C @
Point d'éclair	9°C (Coupelle fermée).
Densité relative	0.856 @ @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

XYLENE & MEK

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Produits inflammables/combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes des substances suivantes: Carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 856,54

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 5 701,9

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 394,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 19,0

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

XYLENE & MEK

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993

N° ONU (IMDG) 1993

N° ONU (ICAO) 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE, BUTANONE)

Nom d'expédition (IMDG) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE, BUTANONE)

Nom d'expédition (ICAO) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE, BUTANONE)

Nom d'expédition (ADN) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE, BUTANONE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 3

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

XYLENE & MEK

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Document d'orientation CHIP for everyone HSG228.
Workplace Exposure Limits EH40.
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.
DSEAR

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 07/11/2013

XYLENE & MEK

Révision	01
Numéro de FDS	10338
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Jitendra Panchal
Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable. R20 Nocif par inhalation. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes d'audition) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.